

*Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant*



**Bureau communautaire**

**Procès-verbal du  
14 mai 2024 à 17H00**

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 du mois de mai, le Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée au date du mardi 7 mai 2024, s'est réuni à 17H00, en salle des délibérations de la mairie de Saint-François sous la présidence de monsieur Loïc TONTON, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau Communautaire : 19**

**Votants : 17 (dont 4 pouvoirs)**

**Conseillers présents :13**

QUALITÉ	PRÉNOM	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION / OBSERVATIONS
M.	Loïc	TONTON	1		
M.	Francs	BAPTISTE	1		
M.	Bernard	PANCREL	1		
M.	Guy	BACLET	1		Arrivée au point 3
Mme	Nicole	SINIVASSIN	1		
Mme	Nanouchka	LOUIS		1	à Guy BACLET
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	1		
Mme	Marianne	GRANDISSON	1		
M.	Michel	HOTIN		1	
M.	Richard	ALBERT		1	à Myriam BROSIUS
Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	1		
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	1		
M.	Jean-Luc	PERIAN	1		
M.	Jacques	KANCEL	1		
Mme	Elodie	CLARAC		1	
M.	Yves	QUIQUEREZ	1		
Mme	Muguette	DAIJARDIN		1	à Nicole SINIVASSIN
Mme	Melila	PHOUDIAH		1	à Jean-Luc PERIAN
M.	Teddy	MARY	1		

**Le Président** ouvre la séance, fait l'appel, annonce les pouvoirs et vérifie le quorum.

Il déclare que la séance peut valablement délibérer ouverte et propose comme secrétaire de séance, **la conseillère communautaire Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL.**

Le Bureau communautaire à l'unanimité des voix exprimées, désigne Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL, secrétaire de séance.

**1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 : Délibération N° 2024-BC-3S-DAJA-08**

Conseillers présents : 12 avec 3 pouvoirs

Votants : 15

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE**

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du Bureau communautaire du 12 mars 2024

*Adopté à la majorité des voix exprimées,  
par 10 voix pour et 5 abstentions*

**Pour** : M. Loïc TONTON - M. Francs BAPTISTE - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Mariane GRANDISSON - M. Richard ALBERT (procuration à Myriam BROSIUS) - M Jean-Luc PERIAN - Mme Muguet DAIJARDIN (procuration à Nicole SINIVASSIN) - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Jean-Luc PERIAN)

**Abstention** : Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Jacques KANCEL - M.Yves QUIQUEREZ - M. Teddy MARY

**2/ Attribution de subventions à l'association FAX : Délibération N° 2024-BC-3S-PSDT-09**

Conseillers présents : 12 avec 3 pouvoirs

Votants : 15

Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu,

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE**

- De verser une subvention de 80 000,00 € à l'association FAX.
- D'imputer pour attribution de subvention, la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget communautaire, chapitre 65 relatif aux autres charges de gestion courante.
- D'autoriser le Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.
- De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adoptée à l'unanimité des voix exprimées,  
par 15 voix pour*

**Pour** : M. Loïc TONTON - M. Francs BAPTISTE - M. Bernard PANCREL - Mme Nicole SINIVASSIN - Mme Myriam Lucie BROSIUS - Mme Mariane GRANDISSON - M. Richard ALBERT (procuration à Myriam BROSIUS) - M Jean-Luc PERIAN - Mme Muguet DAIJARDIN (procuration à Nicole SINIVASSIN) - Mme Mélila PHOUDIAH (procuration à Jean-Luc PERIAN) - Mme Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - M. Jacques KANCEL - M.Yves QUIQUEREZ - M. Teddy MARY

**3 / Information sur la mise à disposition d'un terrain communal bâti, au profit de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant, pour le projet de reconstruction et d'extension du complexe de tennis de Bas-du-fort Le Gosier**

**Arrivée du conseiller communautaire M. Guy BACLET**

**Conseillers présents : 13 avec 4 pouvoirs**

**Le Président** demande aux membres du bureau que cette affaire fasse l'objet d'un point d'information pour une bonne appréhension du projet en amont de la discussion prévue avec la nouvelle majorité de la ville du Gosier sur la suite réservée à ce projet

À la demande du Président, **Mme Marie-Ena JACOBY-KOALY**, Directrice de l'Appui aux directions, Transversalité, Performance & Innovation expose l'état d'avancement du projet de reconstruction et d'extension du complexe de tennis de Bas-du-fort Le Gosier.

Elle précise que conformément au transfert de la compétence " *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* " à la CARL, cette mise à disposition est de droit et des démarches administratives ont été entreprises (courriers d'intentions, lancement de marchés publics, ...). Elle ajoute qu'il conviendra par la suite d'acter cette mise à disposition par délibération concordante entre la CARL et la ville du Gosier.

À la demande du Président, **M. Jérôme JERMIDI**, Responsable des Affaires juridiques et du contentieux confirme que la CARL a réaffirmé l'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs en décembre dernier et que le Complexe de tennis de Bas-du-fort Le Gosier entre dans ce cadre. Il informe que ce bien est transféré de droit. Néanmoins, il convient de matérialiser cette mise à disposition au profit de la CARL pour le projet de reconstruction et d'extension du Complexe de tennis de Bas-du-fort Le Gosier. par une délibération du Bureau communautaire et du Conseil municipal du Gosier. A défaut de procès-verbal de mise à disposition, la CARL pourrait être confrontée à des difficultés administratives dans la gestion de cet équipement.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**prend acte de l'information.**

**4 / Mise à disposition d'un terrain communal, au profit de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant, pour le projet du Foot 5 en gazon synthétique de Saint-François : Délibération N° 2024-BC-3S-PPI-10**

**Votants : 17 (dont 4 pouvoirs)**

**Conseillers présents :13**

**Entendu le rapport de M. le Président et après en avoir débattu.**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, DÉCIDE**

- D'approuver les termes de la convention jointe en annexe portant mise à disposition gratuite au profit de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant, d'un terrain communal cadastré AO 38, pour la réalisation d'un terrain de Foot 5 en gazon synthétique.
- D'acter que cette mise à disposition est accordée à titre gratuit, sous la condition expresse et déterminante de la réalisation par la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant du projet du terrain de Foot 5.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

- De charger le Président et le comptable public, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,  
par 17 voix pour*

Levée de la séance à 17H45.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté d'agglomération.

\*\*\*\*\*

La Secrétaire,

Le Président,

*RAMOUTAR Olivia*



Olivia JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL

Loïc TONTON